

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Août

## RISSETTE aux ANARCHISTES

Jusqu'ici, les socialistes avaient, en toutes circonstances, renié très énergiquement toute solidarité avec les anarchistes. Les plus avancés, les Allemanistes, eux-mêmes, s'indignaient lorsque nous leur reprochions non pas seulement de protéger plus ou moins les partisans de la propagande par la bombe ou le poignard, mais d'être, par leurs théories, à la fois violentes et décevantes, les précurseurs de l'anarchie.

Or, voici que maintenant dans le parti socialiste on change de tactique, ou plus exactement, on se décide enfin à mettre bas les masques.

Et on fait rissette aux anarchistes.

Le congrès socialiste international de Londres, dès sa première réunion, s'est en effet demandé si le congrès serait ouvert aux seuls socialistes et si on n'admettrait pas les disciples de Caserio, de Ravachol, d'Emile Henry et autres de même acabit.

Peu s'en est fallu que la proposition fut adoptée.

Dans tous les cas, si nous en croyons les comptes-rendus de la presse, la majorité a été acquise, parmi les délégués français, à l'idée d'une fusion en un seul parti des socialistes et des anarchistes.

Voilà, ce me semble, qui est significatif et qui devrait ouvrir les yeux de tous les honnêtes gens sur la nécessité de la lutte à outrance contre le Socialisme.

Car, enfin, il ne suffit plus maintenant à ces politiciens de vouloir porter une main hardie sur la propriété, ou de fouler aux pieds le mot sacré de Patrie, ils en viennent à fraterniser avec les propagandistes par le fait. Demain ils encourageront à l'action par les abominables moyens que l'on sait, ceux qu'ils placent dès aujourd'hui à la tête de leur armée, pour le furieux

assaut qu'ils entendent donner à notre société.

Libre après cela aux radicaux de continuer à flirter avec les socialistes, à combiner avec eux une action commune, à s'enroller même sous leur bannière rouge.

Quant à nous, nous nous honorons grandement d'avoir été des premiers à dénoncer le péril socialiste, tout comme nous avons dénoncé, dès le début de 1889, le péril Boulangiste.

Et nous continuerons à aller droit notre chemin, sans nul souci des calomnies et des criailleries intéressées de tels ou tels.

Nous ne cherchons pas à flagorner le suffrage universel et à le leurrer d'illusoires ou chimériques promesses ; le métier de charlatan nous répugne.

Mais nous pensons, en défendant l'ordre, la propriété et la liberté, concourir utilement à la conservation de la République.

Le pays aura la parole ; il nous jugera les uns et les autres. Il verra aux prises deux armées : l'une où servent tous les petits-fils de la Révolution française, obstinés défenseurs de son œuvre ; l'autre, où combattent les collectivistes, les apôtres des temps futurs annoncés par Jules Guesde et les anarchistes. Il décidera de la victoire en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux armées.

Et, qu'on ne vienne pas dire que je pose mal la question en circonscrivant ainsi le terrain des prochaines luttes électorales. Qu'on le veuille ou non, chacun devra se prononcer pour ou contre le socialisme, pour ou contre l'entente avec Jaurès et consorts.

Nous marchons à n'en pas douter vers une classification nouvelle des partis. Les dénominations anciennes ne correspondent plus à la réalité des faits. Les vieux moules sont brisés.

Pendant plus de vingt ans, nous avons lutté pour la République contre les partis monarchistes, pour le régime parlementaire contre l'autocratie, pour la

liberté de conscience contre la domination religieuse.

Nous avons remporté de nombreuses et décisives victoires. Désormais le danger n'est plus à droite. Nos adversaires de la veille sont désarmés. Voulussent-ils essayer de relever la tête, ils seraient impuissants à réagir contre le courant des idées, car nous avons façonné les esprits.

L'opposition nous vient en ce moment des socialistes, opposition redoutable, car tous les moyens leur sont bons, opposition violente, systématique, sans trêve ni merci.

Unissons tous nos efforts pour répondre aux coups par des coups non moins vigoureux.

Eclairons surtout le pays qui pourrait se laisser tromper par des adversaires, peu scrupuleux sur le choix des moyens destinés à leur assurer le succès.

Et voilà pourquoi, je dénonce hautement aujourd'hui le rapprochement tenté à Londres entre les socialistes et les anarchistes.

Cette nouvelle concentration des démolisseurs de la société actuelle, n'est pas pour nous surprendre ; elle est toute naturelle, elle devait fatalement se produire.

Le parti des violents cherche tout simplement à élargir ses rangs et à grossir ses bataillons : quoi de plus logique ?

Mais désormais, ceux de nos amis qui étaient encore disposés à donner la main aux socialistes, sont fixés. Ils auront à se demander s'ils veulent aller jusqu'à se laisser condoyer et tutoyer par les fauves de l'anarchie.

Décidément, les congrès internationalistes ont du bon.

Encore quelques-uns comme celui de Londres et nous n'aurons pas de grands efforts à faire pour empêcher les masses de se laisser gagner au socialisme.

MAURICE LASSERRE,  
Député de Tarn-et-Garonne.

## INFORMATIONS

### La verrerie aux verriers

Au sujet de la mise en liquidation judiciaire de la Verrerie aux verriers, M. Yves Guyot montre, dans le *Siècle*, que la conception que se font les socialistes des établissements de ce genre (Sociétés coopératives de production) les voue fatalement à la ruine. Le capital manque généralement, et le gérant, paralysé par la méfiance de ses camarades, est incapable de trouver des débouchés indispensables à la prospérité de l'usine :

« Les associés, dit M. Yves Guyot, n'ont pas de confiance dans leur gérant, et ils ont souvent raison. Le gérant est mécontent ; les coopérateurs murmurent ; des cabales se forment et on voit les associés bien plus occupés à se disputer entre eux qu'à travailler réciproquement au bien de leur entreprise. Si le gérant essaie de maintenir la discipline, il est traité de tyran, et l'anarchie se met dans l'atelier.

» Ce nouvel échec de la Verrerie aux verriers de Rive-de-Gier n'aura pas été inutile, s'il apprend aux ouvriers qu'il ne suffit pas d'inscrire des titres pompeux sur des pancartes pour fonder une usine dans des conditions de viabilité. Cette expérience doit leur prouver, une fois de plus, qu'un établissement industriel, si coopératif qu'il s'intitule, ne peut prospérer que s'il a un capital initial et une direction intelligente et ferme, pouvant assurer la discipline à l'intérieur et des débouchés à l'extérieur. »

### La statue d'Etienne Dolet

Du *Figaro* : Commentaire des discours prononcés à la manifestation, devant la statue d'Etienne Dolet :

« La fâcheuse manie qui consiste à travestir dans un intérêt politique, tout à fait circonstanciel, le rôle historique et jusqu'aux sentiments de certains personnages du passé, se donne carrière d'une façon scandaleuse et réjouissante à propos d'Etienne Dolet. Un grand nombre de journalistes et d'orateurs radicaux qui n'ont certes pas lu un traité mot du médiocre latin que ce bâtard aventureux et inquiet consacrait à louer basement François I<sup>er</sup>, qu'il prétendait être son père, veulent absolument voir en lui un homme dévoré par l'amour de l'humanité.

» Si on l'entend à la façon des esthètes de Londres, dont M. Oscar Wilde, présentement en prison, reste le chef d'école, l'assertion ne semble

Parfois, s'adressant au brave Maluni qui ne quittait pas son chevet et que, dans son délire, il prenait pour Dubulle, Savreux s'écriait :

— Lâche ! grondait-il, tu m'as broyé le cœur, tu m'as déshonoré, js me vengerai !

Souvent aussi, se croyant encore à la tête de sa troupe, il commandait la charge :

— En avant ! aux canons !

Et après chacune de ces crises qui secouaient son pauvre corps amaigri, décharné, il tombait sans vie dans les bras de son fidèle gardien.

Celui-ci le recouchait avec des précautions maternelles, avec des attentions caressantes, des soins comme on en a pour un bébé.

Le dévouement du brave garçon ne pouvait se comparer qu'à son énergie.

Quelquefois, cependant, se sentant impuissant à calmer les horribles souffrances de l'infortuné blessé, il fondait en larmes, accablé de chagrin.

— Mon pauvre lieutenant ! mon pauvre lieutenant ! sanglotait-il.

A d'autres moments, exaspéré, fou de rage, il s'abandonnait à la colère qui bouillonnait en lui, et les traits crispés, le poing tendu vers la paillette où on avait enfermé Dubulle, il proférait contre le misérable tout un chapelet de menaces.

C'est seulement au bout de trois semaines que Savreux, reprenant possession de lui-même, avait pu se rendre compte de son état.

Quel coup !

— Oh ! avait-il murmuré avec un grand frisson par tout le corps, pourquoi ne pas m'avoir laissé mourir ? Recevoir une balle en plein front, passe encore, mais être

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 43

## HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

VIII

### Le lieutenant Chopard

La vie serait un enfer, une vendetta perpétuelle.

Et comme Maluni, malgré le respect que lui inprait Courbet, donnait des signes de la plus vive impatience, l'amiral ajouta, presque goguenard :

— Diable ! tu es un gaillard qui a la rancune tenace. Tu ne comprends donc pas le pardon des injures, toi petit soldat.

— Je ne comprends qu'une chose... Quand une bête féroce vous attaque, on la tue ; quand un loup est pris au piège, on l'assomme ; quand un renard a ravagé un poulailler, on le poursuit jusqu'à ce qu'on l'atteigne et on l'étrangle.

Eh bien ! le brigand que j'ai capturé est plus féroce qu'un loup, plus rusé qu'un renard, il a trompé, trahi mon lieutenant autrefois, aujourd'hui il a voulu le faire assassiner.

Il s'est laissé prendre, quoi de plus naturel que mon

lieutenant veuille l'assommer lui-même et rassasier sa haine de ses dernières souffrances ?

— La haine est un sentiment trop bas, te dis-je, pour trouver place dans le cœur de Savreux.

C'est un trop grand et trop noble caractère pour qu'une pensée aussi vile hante son cerveau.

— Mais la preuve qu'il aurait eu plaisir à le voir mourir, s'écria triphalement le petit soldat, c'est qu'il m'avait donné la consigne de lui amener Dubulle vivant.

— C'est qu'il voulait lui faire entendre des paroles de miséricorde et de pardon, essayer de le ramener au bien et de le faire se repentir.

— Aors, amiral, vous allez remettre le gueur en liberté, avec la permission d'aller se faire pendre ailleurs ?

— Non pas. L'humanité qui me commande de l'épargner s'efface en ce moment devant le devoir de justicier que m'a confié la société.

Il sera fusillé séance tenante.

— Attendez la guérison de mon lieutenant, amiral, je vous en supplie.

Courbet semblait hésiter ; il se prit à réfléchir un instant.

— Eh bien ! soit, fit-il enfin, je t'accorde ce que tu me demandes, bien que la charité m'ordonne de ne pas prolonger les transes et les angoisses terribles d'un homme qui ne s'illusionne pas sur son sort.

Mais il peut en résulter un grand bien pour le prisonnier : le repentir et le pardon.

Et Courbet s'éloigna avec regret de la couche où gisait Savreux.

Comme, entouré d'un groupe d'officiers, il regagnait la barque qui l'avait amené à terre, il rencontra un long cortège de soldats qui se dirigeaient vers le cime-

tière.

Un cercueil porté à bras les précédait.

— Qui est-ce demanda l'amiral ?

— Le lieutenant Chopard.

Le malheureux lieutenant avait été retrouvé, entouré de cadavres ennemis, le front troué d'une balle, faisant un rempart de son corps à son collègue Savreux.

Courbet n'ignorait pas la belle conduite de l'infortuné, il voulut par sa présence donner une dernière absolution à la dépouille de celui qui avait si noblement racheté un moment d'égarement et d'oubli.

Et soulevait sa casquette, il dit à haute voix :

— Suivons-le messieurs, c'était un brave !

X

### Lettre de France

Six semaines s'étaient écoulées depuis le terrible combat que nous avons raconté.

Le ciel avait accompli le miracle si pieusement imploré par l'héroïque Courbet.

Le lieutenant Savreux était sur pied, si complètement guéri que l'inaction commençait à lui peser.

Mais combien il avait changé, hélas !

Il n'avait plus qu'un bras ; une large balafre d'un rouge vif lui coupait le front en deux ; ses cheveux étaient tout blancs.

Quinze jours durant, le jeune officier était demeuré entre la vie et la mort, miné par une fièvre intense qui le jetait en des rêves affreux, en d'épouvantables cauchemars.

Une fois déjà, Maluni avait soigné son lieutenant atteint, à la suite de fièvres, d'un délire atroce. Aussi ne perdait-il pas la tête, même au moment des plus fortes crises.



pas contestable ; car des savants fort documentés soutiennent que ce fut moins pour ses libres opinions que pour ses mœurs plus libres encore, qu'Etienne Dolet fut jugé et puni suivant les mœurs du temps.

» Mais si l'on en fait un révolutionnaire avant la lettre, un précurseur de 89, comme on a fait d'Etienne Marcel, la raison et la vérité s'insurgent à l'envi contre ce maquillage de l'histoire, qui devient agaçant à force d'être audacieux et naïfs. »

**Le voyage présidentiel**

Paris, 7 août.

Ce matin, à Brest, le président de la République a commencé par visiter l'hospice civil. Il a remis une médaille à la Supérieure, sœur Saint-Bernard ; puis il est allé au cours Ajot, pour la revue des troupes.

Le Président a ensuite assisté au banquet de cent vingt couverts qui lui était offert par la Chambre de Commerce de Brest.

**La santé de M. Barthou**

L'Agence Havas communique aux journaux la dépêche suivante :

Pau, 6 août.

L'état de santé de M. Barthou, ministre de l'intérieur, est des plus satisfaisants.

M. Barthou a reçu tous ces jours derniers. Il se rendra certainement le 16 août à Pontacq, pour assister à l'inauguration de la statue du général Barbanègre.

**Le privilège de la Banque de France**

Une des grosses questions qui sera soulevée à la rentrée des Chambres, est celle du renouvellement du privilège de la Banque de France.

M. Cochery doit déposer, en effet, dès l'ouverture de la session extraordinaire, un projet de loi consacrant l'accord qui doit intervenir entre la Banque et l'Etat.

Il est bon de rappeler que le privilège de la Banque expire le 31 décembre 1897 et ce ne sera pas trop d'une année pour que les deux Chambres aient, à tour de rôle, le temps d'examiner en commission et de discuter en séance publique un projet aussi considérable.

Il faut donc que le Parlement, d'ici à la fin de l'année prochaine, résolve cette importante question dans un sens ou dans l'autre.

**Disgrâce d'un-grand duc**

On télégraphie de Saint-Petersbourg.

Le grand-duc Alexandre Michailovitch est relevé de ses fonctions à bord du cuirassé « Sisoï Veliky ».

On assure toutefois que le prince conserve son rang à la cour.

**Les affaires de Crète**

Judi, dans l'après-midi, l'amiral Gervais, commandant l'escadre de la Méditerranée, recevait, à Toulon, l'ordre de faire partir pour la Crète le cuirassé de premier rang « Neptune », prévenu, depuis lundi, d'avoir à se tenir prêt à appareiller au premier signal.

Dans la soirée, le « Neptune » a quitté la rade, après avoir embarqué le ravitaillement nécessaire aux croiseurs français se trouvant déjà sur les côtes de Crète.

Une division de l'escadre active se tient prête à prendre la mer au premier ordre.

découpé, mutilé de cette manière...

Une amère tristesse l'avait envahi.

Cependant, petit à petit, en même temps que les forces, la sérénité aussi lui était revenue et si ce matin-là tandis que, la tête délivrée des bandeaux qui l'enserraient, il faisait le tour de sa chambre, appuyé sur Maluni et sous l'œil vigilant du major, une mélancolie le prenait encore en regardant floter la manche vide de sa vareuse, il n'en éprouvait pas moins la douce ivresse de vivre, il lui semblait bon de respirer, de marcher, et malgré le deuil de son âme, malgré ses rêves évanouis, malgré les mutilations subies, il adressait à Dieu, qui l'avait jadis sur la terre, de ferventes actions de grâces.

Une vague espérance lui emplissait le cœur, il se sentait presque joyeux.

— C'est égal, docteur, dit-il tout à coup, comme en plaisantant, vous pouvez être fier de votre science, elle vient de me tirer d'un bien mauvais pas.

— Ma science n'y est pour rien, répondit modestement l'interpellé, c'est la protection du Ciel et le dévouement de ce petit soldat qui ont tout fait.

Paul se tourna alors vers Maluni, lui prit les mains, et les serrant avec énergie dans la seule qui lui restait :

— Brave garçon, fit-il, avec toi je ne compte plus. Ma dette est trop grosse, jamais je ne pourrais l'acquitter.

Ainsi ce n'était pas assez pour toi de m'avoir préservé du piège que me tendaient mes ennemis, de t'être fait mon bouclier sur le champ de bataille, tu es devenu sœur de charité, infirmière, garde malade pour me dispenser à la mort.

— Parlons pas de ça, mon lieutenant, répondit le pionsnier d'une voix mal assurée. Si vous voulez compter,

**Bruits de crise en Allemagne**

On télégraphie de Berlin :

Les *Dernières Nouvelles*, de Leipzig, croient savoir que le prince de Hohenlohe, chancelier de l'empire d'Allemagne, a donné sa démission.

Un changement de personne serait aussi sur le point de se produire au ministère des finances de Prusse dont M. Miquel est titulaire.

**A la frontière italienne**

Le général Fabre, commandant la 57<sup>e</sup> brigade, était en tournée d'inspection, dans les montagnes nord des Alpes-Maritimes, quand arrivé dans la vallée de Gordolasque, tout près de la frontière, il vit déboucher de l'autre côté, un bataillon d'alpins italiens en manœuvre.

Le commandant italien fit arrêter son bataillon et rendre les honneurs militaires au général français auquel il vint souhaiter la bienvenue en langue française. Le général Fabre lui serra la main puis poursuivit sa route.

**MADAGASCAR**

L'Evénement donne les détails qui suivent sur la mort du P. Berthieu, à Madagascar :

Le malheureux vieillard, enlevé par les Fahavalos, malgré la protection de la colonne Combes, chargée de le ramener à Tananarive avec ses paroissiens, fut entraîné dans le Nord ; on le laissa d'abord toute la journée et toute une nuit attaché à un arbre sans nourriture et exposé à toutes les intempéries de la saison.

Le lendemain il fut dépouillé de ses vêtements ; on lui trancha le nez et les deux oreilles et on lui creva les yeux avec un pieu durci au feu et encore rouge ; puis on lui fit subir une horrible mutilation.

Dans cet état il fut forcé de se tenir debout, lié à un poteau, les entrailles pendantes. Les Fahavalos défilèrent ensuite devant lui ; chacun lui asséna un coup de sagaie ; par un raffinement de cruauté inouïe, ils évitèrent de le frapper mortellement tout en lui faisant d'horribles blessures.

Au bout de deux heures de cet épouvantable supplice, il fut achevé par son propre domestique ; celui-ci, enlevé aussi par les Fahavalos, avait été forcé, sous peine de mort, de prendre une lance et de frapper son maître. Pris de pitié, il lui plongea sa sagaie dans le flanc, puis à travers la nuque et mit fin ainsi aux tortures de l'infortuné.

C'est cet homme, lui-même, qui a raconté ces faits.

Détail étrange : Au cours de son supplice, le P. Berthieu demanda son chapelet ; ses tortionnaires le lui remirent s'imaginant que c'était un fétiche qu'il serait dangereux pour eux de lui refuser.

Cette scène s'est passée à cinq jours de marche de Tananarive.

Le correspondant de l'Evénement ajoute que le même sort a dû être réservé à MM. Garnier Savoyan, Gollin et leurs compagnons.

**Le gouverneur de Madagascar**

Nous pouvons affirmer, dit l'Evénement, comme le tenant de source sûre, que le général Gallieni est destiné à remplacer M. Laroche, en qualité de gouverneur général de Madagascar. La décision est prise en principe et aura son effet dès que le nouveau titulaire se sera mis au courant des questions administratives touchant la colonie.

**Congrès des maîtres imprimeurs de France**

Le congrès des maîtres imprimeurs de France s'est surtout occupé, dans les deux séances de la

c'est encore moi qui vous en redoie. Vous m'avez arraché de la route qui conduit au bague. Est-ce que ça se paye, un service comme celui-là ?

Et regardant avec des yeux humides l'épaule gauche de Paul :

— Ah ! si je pouvais seulement vous donner mon bras...

Un nuage passa sur le front de Savreux, Maluni s'en aperçut.

— Pardon, dit-il, je suis une bête, j'aurais dû me taire.

— Non, reprit l'officier, tu es admirable, et je suis fier d'inspirer un pareil dévouement. Mais c'est entre nous à la vie à la mort. Si tu veux, tu ne me quittera plus.

— Ça me va, mille tonnerres ! cria joyeusement le brave garçon, vous me donneriez cent mille Chinois à démolir que ça ne me causerait pas tant de plaisir.

Savreux lâcha les mains du soldat et, l'attirant à lui d'un geste brusque, il le serra longuement sur son cœur.

— Alors, c'est entendu, nous sommes matelots, dit-il gaiement.

— C'est juré, nous sommes matelots, reprit le petit soldat en détournant la tête, pour écraser de la paume de la main les larmes qui perlaient au bord de ces paupières.

Mais il n'y parvint pas et se tournant vers l'officier et le major, le visage ruisselant de pleurs :

— C'est plus fort que moi, je ne peux pas m'en empêcher, fit-il, d'un ton moitié rieur, moitié colère, avec un geste de pitié.

Paul ne songeait pas à rire du dépit de Maluni, il était trop vivement remué lui-même par ce dévoue-

ment admirable, sincère, désintéressé, qui se manifestait avec tant de grandeur et de simplicité.

— Matelot, dit-il, cherchant à dissimuler le trouble qui l'envahissait, il me semble que tu es bien pâle ?

— L'émotion, le contentement, balbutia le soldat.

— Et surtout la fatigue, prononça le médecin. Depuis six semaines tu n'as pas dormi deux heures chaque nuit. Lieutenant, vous devriez lui ordonner de se reposer, car il ne veut rien écouter d'un autre que de vous.

— Ouais ! siffla Maluni narquois, c'est vrai que j'ai pas dormi comme une marmotte depuis quelques temps mais ça ne presse pas, il y a encore de l'huile dans la lampe. Qu'est-ce qui veillerait mon lieutenant, pendant que je ronflerais ?

— Tu vas te coucher ici, ordonna Savreux d'un ton qu'il s'efforçait de rendre sévère, en montrant son propre lit.

— Et vous ?

— J'irais faire un tour pendant que tu te reposera, je suis solide à présent et puis me passer du secours de ton bras. Du reste l'amiral m'a fait mander à bord, je vais m'y rendre.

— Allons, couche-toi, tu m'as entendu.

— Tout à l'heure, mon lieutenant, mais laissez-moi au moins faire le tour du camp. J'ai les jambes raides comme des échelles à force de rester à la même place et les oreilles me bourdonnent comme si j'avais un essaim d'abeilles en train de me danser autour de la tête.

— Soit, mais reviens vite.

Maluni s'éloigna dans la direction de la paillote de Dubulle.

Le misérable attendait là, dans de mortelles inquiétudes, que l'amiral voulût bien décider de son sort.

Le congrès de Lille renouvelle et confirme le vœu déjà émis par le congrès de Lyon, vœu demandant la suppression du décret Thévenet du 29 août 1880 et laissant toute liberté aux administrations de s'adresser, pour leurs commandes, soit à l'imprimerie nationale, soit à l'industrie privée. »

Un autre vœu relatif au brevet des imprimeurs est ensuite voté. Le voici :

« Le congrès sollicite une indemnité pour ceux qui, en 1870, ont été dépouillés d'une véritable propriété. Le gouvernement de la Défense nationale, en décrétant la liberté de l'imprimerie dont le congrès d'ailleurs se montre très partisan, avait prévu cette indemnité. »

Le vœu suivant est ensuite adopté à l'unanimité :

« Les maîtres imprimeurs de France, réunis en congrès à Lille, considérant que les facilités du travail et l'abaissement des salaires dans les maisons hospitalières et les prisons portent un préjudice considérable, émettent le vœu que ces établissements soient soumis à acquitter autant de patentes que d'industries exercées et forcés d'employer les tarifs en vigueur dans la région où ils exercent. »

Madrid, 5 août.

On mande de Valence :

La nuit dernière, un groupe d'une cinquantaine d'individus, armés de fusils, a parcouru les environs de la ville, tirant sur les employés de l'octroi.

La police, qui s'était portée à leur rencontre, les somma de s'arrêter ; il fut répondu à cette sommation par plusieurs décharges qui blessèrent un inspecteur, deux agents et une femme.

Les villages environnants ont été parcourus par d'autres groupes armés.

On croit qu'il s'agit d'un mouvement révolutionnaire.

La police a arrêté deux individus qui ne faisaient pas partie de ces bandes, mais qui ont révélé le lieu où étaient déposées les armes.

Des patrouilles de gendarmerie parcourent les routes qu'ont prises diverses bandes ; un escadron de cavalerie s'est mis à la poursuite d'un groupe qui s'est présenté dans un village des alentours.

Les blessés ont été transportés dans les hôpitaux ; l'état de la femme est très grave.

A Madrid, l'ordre n'a pas été troublé ; on attend de nouveaux détails avec anxiété.

L'apparition d'une bande de révolutionnaires aux environs de Valence est officiellement confirmée ; mais, suivant les dernières nouvelles, cette bande serait déjà dispersée.

On ignore l'opinion politique des rebelles ; cependant on pense que ce sont des républicains.

Le gouvernement croit que le mouvement a été suscité par les partisans des rebelles de Cuba, secondés par les Lignes protestantes et magonniques.

Une tentative d'organisation d'une bande, à Gérone, a échoué. Plusieurs personnes ont été arrêtées.

Plusieurs fois déjà il avait reçu la visite de l'aumônier de la flotte qui était venu l'exhorter au repentir, et lui parler du salut de son âme.

Il l'avait accueilli avec des imprécations et des injures. Et comme un jour le prêtre lui parlait d'une préparation à la bonne mort.

— Ah ! répondit-il en ricanant, c'est une façon comme une autre, de m'avertir que mon tour arrivera bientôt.

— Bah ! qui salt ? j'ai déjà tant de fois échappé à la mort qu'elle ne doit plus tenir à moi.

Maluni, après s'être fait reconnaître du factionnaire qui gardait la porte de la paillote, pénétra à l'intérieur. A la vue du soldat qui l'avait capturé, le bandit frémit, crut que sa dernière heure avait sonné et qu'on venait le chercher pour le fusiller.

Le jour pénétrait à peine dans l'étroite cabane qu'un effort robuste aurait jeté bas et ne permettait que bien juste de distinguer les objets qui la garnissaient et celui qui l'habitait.

Le misérable, des entraves aux pieds, acculé dans un coin, le front bas, l'œil méchant, semblait attendre ce que Maluni allait dire.

Comme le petit soldat ne se décidait pas à parler, il demanda d'une voix sourde :

— Qu'est-ce que vous me voulez ? ne peut-on me laisser en repos.

— C'est une vieille connaissance qui vient te rendre visite.

— Vous ?...

— Regarde-moi bien en face, Dubulle, et dis-moi si tu ne me reconnais pas ?

**Les dichotomistes**

De M. Paul de Cassagnac, dans l'Autrité :

On m'a indiqué une maison qui reçoit des malades et où des chirurgiens font des opérations fictives.

Fictives, avez-vous bien entendu ? Oui, l'on endort le malade, à qui l'on a persuadé qu'il devait subir une opération.

On l'endort et, au réveil, avec quelques incisions produisant le sang nécessaire et indispensable, on lui présente une cochonnerie quelconque et fibreuse, enfermée dans un bocal, qui sert pour tous, et qu'on affirme lui avoir extraite du ventre ou d'ailleurs.

C'est abominable, et cela est.

Quant aux médecins et aux chirurgiens qui marchent d'accord pour racoler les opérés et les saigner de toutes façons, ils ont reçu un surnom bien connu dans le monde médical.

Ils s'appellent les dichotomistes. Ça veut dire, en ce patois sanglant : partageurs à moitié.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS**

Le Conseil municipal se réunira le lundi 10 août courant, à 8 h. 1/2 précises du soir, pour la session d'août.

**Ordre du jour :**

- Nomination des commissions ;
- Dépenses imprévues. — Compte-rendu par M. le Maire ;
- Elections consulaires. — Désignation de deux délégués pour la confection des listes ;
- Soutiens de famille. — Réservistes ;
- Hospice, propriété Demeaux. — Autorisation de surenchérir ;
- Abonnement pour l'entrée des vendanges ;
- Chemins vicinaux ordinaires, numéros 6 et 15 — Cession de terrains. — Autorisation d'acquérir et affectation de nouveaux crédits ;
- Déplacement du chemin rural n° 72, des Ramonets au puits communal — Enquête ;
- Pétitions diverses ;
- Rapports des Commissions.

**Nos compatriotes**

Nous apprenons avec plaisir que M. Marc Caviolle-Dumoulin, chef de cabinet du Préfet du Doubs, fils de notre sympathique conseiller de préfecture, vient d'être nommé officier d'académie. Nos félicitations.

\* \* \*

Nous apprenons avec plaisir qu'à la suite de la publication de son remarquable travail sur « la résorption de la cataracte ». M. le docteur Delbès a été nommé membre de la Société française d'ophtalmologie.

Toutes nos félicitations au jeune spécialiste.

**Bourses de licences**

Il est attribué des bourses de 1,200 fr. pour l'année scolaire 1896-97, près la faculté de Toulouse aux candidats à la licence dont les noms suivent :

- M. Pigner, de St-Matré.
- M. Périé, de Cahors.

Plusieurs fois déjà il avait reçu la visite de l'aumônier de la flotte qui était venu l'exhorter au repentir, et lui parler du salut de son âme.

Il l'avait accueilli avec des imprécations et des injures. Et comme un jour le prêtre lui parlait d'une préparation à la bonne mort.

— Ah ! répondit-il en ricanant, c'est une façon comme une autre, de m'avertir que mon tour arrivera bientôt.

— Bah ! qui salt ? j'ai déjà tant de fois échappé à la mort qu'elle ne doit plus tenir à moi.

Maluni, après s'être fait reconnaître du factionnaire qui gardait la porte de la paillote, pénétra à l'intérieur. A la vue du soldat qui l'avait capturé, le bandit frémit, crut que sa dernière heure avait sonné et qu'on venait le chercher pour le fusiller.

Le jour pénétrait à peine dans l'étroite cabane qu'un effort robuste aurait jeté bas et ne permettait que bien juste de distinguer les objets qui la garnissaient et celui qui l'habitait.

Le misérable, des entraves aux pieds, acculé dans un coin, le front bas, l'œil méchant, semblait attendre ce que Maluni allait dire.

Comme le petit soldat ne se décidait pas à parler, il demanda d'une voix sourde :

— Qu'est-ce que vous me voulez ? ne peut-on me laisser en repos.

— C'est une vieille connaissance qui vient te rendre visite.

— Vous ?...

— Regarde-moi bien en face, Dubulle, et dis-moi si tu ne me reconnais pas ?

A (suite.)



**Faculté de pharmacie**

Aux examens de fin d'année (2<sup>e</sup> année), M. Paul Artigue, né le 20 août 1872 à Souillac, a obtenu la première mention.

**L'ouverture de la chasse**

Le ministre de l'intérieur vient de fixer l'ouverture de la chasse, dans le département du Lot, au 30 août.

**Les droits de place**

Au sujet du procès de la ville contre le sieur Bernard Lavergne, adjudicataire des droits de place de la ville de Cahors, nous apprenons que la Cour de cassation, à la date du 3 août, a annulé l'arrêt de la cour d'Agen pour interprétation d'un acte administratif, cahier des charges, la lettre au ministre comprise. Par conséquent, elle annule l'interprétation, en ce qui concerne les redevances à payer par les laitiers, le groupement des marchandes par les revendeuses, et, enfin, il y a cassation de l'expertise, de la nomination de l'expert unique, et de toute la procédure faite ultérieurement.

**Syndicat agricole du Lot**

Une invasion inattendue de black-rot vient de se produire sur les vignobles des environs de Cahors avec des caractères alarmants.

Le bureau du syndicat a cru devoir porter à la connaissance de ses membres, que pour conserver la récolte pendante, il y avait lieu de pratiquer les traitements cupriques à haute dose, c'est-à-dire de 5 à 6 kilogrammes de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau, et de pulvériser énergiquement et les feuilles et les grappes de raisins.

Ces derniers, en ce moment, voient une partie de leurs grains se flétrir, prendre la couleur de poire cuite et se recouvrir de pustules analogues à des grains de poivre et finir par se dessécher entièrement en devenant noirs.

Les feuilles dont le limbe est singulièrement desséché sur plusieurs points, reflètent également les pustules caractéristiques des conceptacles du black-rot.

Le Progrès agricole et viticole de Montpellier recommande d'essayer les poudrages répétés, soit avec du soufre pur, soit avec du soufre additionné de poussière de houille ; c'est ce mélange, ajoute-t-il, qui pourrait actuellement donner les résultats les plus appréciables pour la protection des raisins, sans cependant en garantir le succès.

Le congrès de Bordeaux de 1895 a décidé qu'il n'y avait pas lieu de se borner aux pulvérisations classiques, mais qu'il conviendrait, dans l'intervalle de ces pulvérisations, de saupoudrer avec des préparations cupriques, telles que le sulfos-stéatite, les stéatites sulfatées, les soufres-stéatites et soufre noir, les rameaux et les pampres des vignes atteints du black-rot.

Il n'y a donc pas lieu de désespérer du salut des vignes, mais il faut agir sans retard, le black-rot ayant une marche envahissante, parfois foudroyante.

Le Secrétaire général du Syndicat agricole du Lot, Chevalier du Mérite agricole, LAUR.

**Société agricole et industrielle du Lot**

Vœu émis en faveur de la viticulture, dans la séance du 3 août

La Société agricole et industrielle du Lot, « Considérant que la viticulture, dont les frais augmentent sans cesse, par suite des maladies si nombreuses auxquelles la vigne est sujette, se trouve menacée dans son développement et sa prospérité par la concurrence toujours croissante des vins artificiels ;

» Considérant qu'il importe au plus haut degré de protéger cette branche si importante de notre production nationale, qui fournit à la population ouvrière une somme de travail considérable, et constitue l'unique ou la principale ressource d'un grand nombre de nos départements ;

» Emet le vœu que la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels soient interdites. »

**Institution VALETTE, (Cahors)**

Cours et répétitions pendant les vacances, à partir du 17 août.

**COUR D'ASSISES DU LOT**

Audience du 6 août 1896

Affaire Fayt, Jean-Charles, 26 ans, cultivateur à Sonac. — Vol qualifié

Ministère public : M. Dufrière, substitut.

Défenseur : M<sup>e</sup> Bécays.

Le 20 avril 1894, vers 8 heures du matin, la veuve Cadiergues, de Lacapelle-Marival, était prévenue par Anastasie Plagnes, sa domestique, qu'elle venait de trouver à terre, près de l'une des portes extérieures du rez-de-chaussée de la maison, deux portefeuilles, ainsi qu'une petite boîte en bois contenant des pièces d'or. Elle descendit aussitôt et reconnut les deux portefeuilles comme lui appartenant.

Elle comprit qu'elle avait été victime d'un vol ; elle monta alors dans sa chambre à coucher où était le secrétaire, pour se rendre compte des circonstances du vol.

Elle constata que le meuble était intact, que la clef était à sa place, puis l'ayant ouvert, elle remarqua qu'une somme de 9,680 francs appartenant à elle, à sa fille et à son fils, avait disparu. Quant à la petite boîte trouvée près de la porte, elle contenait 1.000 fr. en or provenant d'un legs pieux que le malfaiteur avait eu le scrupule de ne pas emporter.

Les circonstances du vol (absence d'effraction), usage d'une clef placée dans une sorte de cachette, indiquèrent qu'il n'avait pu être commis que par un domestique, et la première idée fut de faire dans les chambres de ses serviteurs des recherches qui n'eurent aucun résultat.

L'information première ouverte contre inconnu, fut clôturée par une ordonnance de non-lieu, mais elle fut reprise le 17 février 1896, cette fois contre Fayt, domestique de Mme Cadiergues, à l'époque du vol. Fayt s'étant livré à des dépenses excessives, étant allé faire ses 28 jours, toujours domestique de Mme Cadiergues, il avait acheté un costume complet et des photographies de luxe, rapporté des cadeaux importants pour la bonne Anastasie. Ayant quitté le 25 mai 1895, le service de Mme Cadiergues, il mène un genre de vie qui paraît peu s'accorder avec sa condition antérieure et ses ressources connues. Il fait à trois mois d'intervalle deux voyages, l'un à Paris d'une quinzaine de jours, l'autre à Toulouse, achète une bicyclette, vit quelque temps en rentier, puis vers la fin de cette même année, il entreprend un commerce de grains qui paraît un moyen de couvrir son oisiveté, et qu'il abandonne au bout de trois mois pour recommencer à ne rien faire.

L'information est parvenue à établir que Fayt, à la date du 23 décembre 1895, et le 6 janvier 1896 avait acheté 9 obligations de la Cie d'Orléans ayant coûté 3.909 francs. Appelé à s'expliquer sur l'origine des fonds qui ont servi à ces achats, l'accusé fournit une explication qui ne supporte pas l'examen. Il prétend avoir emprunté cet argent à un sieur Lafon, au taux de 5 0/0. Il est bien étonnant qu'empruntant cet argent à 5 0/0, il en fasse l'objet d'un placement d'un revenu fort inférieur, mais ce qui met en pleine lumière la fausseté de cette explication, c'est que Lafon nie avoir jamais consenti le moindre prêt à l'accusé qu'il ne connaît pas.

Un papier portant quelques mots tracés au crayon a été trouvé dans une boîte aux lettres de la maison Cadiergues, deux ou trois jours après le vol. Dans ce corps d'écriture non signé, il était dit que les domestiques n'étaient pour rien dans le vol, et l'on insinuait que le vrai coupable était un habitant de Lacapelle, que l'on ne désignait pas, mais que l'on faisait connaître assez clairement par les expressions de pur *Viva-liste*. Le billet a été soumis à l'examen des experts en écriture, tous déclarent qu'il était bien l'œuvre de Fayt.

Enfin Fayt opérât des versements à la caisse d'épargne dans des conditions suspectes. Les versements qui s'élevaient avant le 14 février 1895 à 217 fr. 27 montent à partir de cette date à 1,417 fr. 27.

Fayt déclare, il est vrai, et sa mère avec lui, qu'il s'agit de sommes prêtées par cette dernière. Mais leur déclaration est trop intéressée pour sembler sincère. La situation de l'accusé et de sa famille a toujours été fort précaire. Sa mère a touché il est vrai 4.214 francs, montant de ses reprises, dans l'ordre ouvert sur la succession vacante de son mari (5 avril 1890) mais elle a tout juste de quoi subvenir à ses besoins.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président interroge Fayt qui nie tous les faits qui lui sont reprochés.

Les témoins, au nombre de 27, sont ensuite entendus.

M. Dufrière, substitut du procureur de la République, demande une peine sévère pour l'accusé.

M<sup>e</sup> Bécays, défenseur de Fayt, plaide l'acquiescement de son client.

Le jury ayant rendu un verdict de culpabilité mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, Jean-Charles Fayt a été condamné à cinq ans de prison.

Audience du 7 août

**Affaire Vignalats. — Meurtre**

Le nommé Vignalats, de Crégols, comparait sous l'inculpation de meurtre sur la personne du nommé Hèque, dont le corps fut trouvé dans le Lot aux environs de Cajarc.

Devant les dénégations de l'inculpé, l'accusation ayant déclaré ne pas avoir une certitude de culpabilité, l'organe du ministère public s'en est remis à l'appréciation du jury.

M<sup>e</sup> Munin-Bourdin, après avoir remercié son contradicteur de sa loyauté, plaide rapidement pour dissiper tous les soupçons qui ont pu peser sur son client.

Après une courte délibération, le Jury ayant rapporté un verdict négatif, la Cour a prononcé l'acquiescement de Vignalats, qui a été mis immédiatement en liberté.

M. le Président déclare la session close.

**L'orage de mercredi**

Mercredi, vers une heure, un orage terrible accompagné de grêle a éclaté sur notre contrée. Sur la route de Bouloc à Montcuq, on ne voyait plus qu'une nappe blanche de grêlons.

Le courrier de Moissac à Cahors a dû s'arrêter sous Lauzerte, à l'auberge du sieur Laffargue.

Depuis 1885, on n'avait pas vu un pareil orage dans notre contrée ; les récoltes sont absolument perdues.

Les populations de nos campagnes sont dans la plus grande consternation.

Au Cluzel, toutes les récoltes : vignes, prunes, maïs, etc., sont complètement perdues.

A Salviac, la grêle a tout ravagé.

Au Montat, une vigne de 12 hectares, de très belle apparence, chargée de raisins et appartenant à M. Dufour, directeur de la Ferme-Ecole, a essuyé les effets du désastre. Les autres récoltes ont éprouvé le même sort.

A Granéjols, le spectacle constaté ailleurs s'est reproduit dans les mêmes conditions.

Il n'est pas douteux qu'en bien d'autres localités, les récoltes sont perdues par suite de la pluie tombée par torrents, que la grêle a haché les récoltes et que la ravine a emporté des quantités énormes de terrain végétal.

A Moulinbessou, une grêle énorme a tout enlevé : pas un pied de fourrage, pas un brin d'herbe qui ne soit envasé, pas une feuille sur les arbres, les vignes sont complètement détruites. On ne sait que faire du bétail, c'est la désolation la plus absolue.

A Laburgade, la pluie et la grêle, poussées par un vent terrible, ont causé des dégâts très considérables et qu'il est impossible d'évaluer pour le moment. Toutes les récoltes ont été littéralement hachées ; tabacs, maïs, pommes de terre, etc.

Une foule d'arbres fruitiers, des noyers séculaires ont été déracinés.

Toute la population est dans la consternation.

**Les billets à demi-place**

La direction des chemins de fer vient d'adresser aux Compagnies une circulaire relative aux plaintes qui lui parviennent constamment sur les refus de délivrer des billets à demi-place, pour le trajet entre un point d'arrêt et la station voisine aux porteurs de cartes de circulation à demi tarif prévues par le tarif commun n° 101, qui comprend notamment les voyageurs de commerce et les instituteurs.

La section de contrôle étant d'avis que ces refus ne sont pas suffisamment motivés, les Compagnies sont invitées à fournir des propositions en vue de modifier le tarif précité.

Elles devront examiner une autre amélioration aux termes de la même circulaire : la possibilité de substituer un nouveau titulaire au titulaire primitif de la carte à demi-place quand ce dernier ne peut continuer des voyages ou vient à quitter, « pour une cause quelconque, » la maison de commerce à laquelle il est attaché.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fête de l'Assomption (15 août 1896)**

A l'occasion de la fête de l'Assomption, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 18 août, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, les jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 août inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 18 août.

**Reyrevignes**

M. Bartès, chef de gare au Pournel, est nommé chef de gare à Turenne. Il est remplacé par notre compatriote M. Moussié, chef de gare à Viescamps-sous-Jalès.

**Livernon**

La fête locale de Livernon doit avoir lieu le 15 août. Un tir à la cible, installé sur la propriété de M. Delpon, maire de la commune et conseiller général, constituera la principale attraction.

Ce tir sera effectué avec des carabines rayées dites « Buffalo », à la distance de 50 mètres. Le prix du carton sera de 1 franc, et six prix seront distribués. Avis aux tireurs adroits.

**Lacapelle**

Lacapelle célébrera dignement sa fête locale, le 15 août, avec le concours de la municipalité et de son sympathique maire, M. le docteur Cadiergues.

Un programme brillant a été élaboré et attirera certainement dans nos murs la population des communes du canton.

**Escompte et Recouvrements**

M. Gabriel BRUEL, de Cajarc, vient de fonder à Cahors, une maison d'Escompte et Recouvrements, 3, rue du Lycée.

Les bureaux de M. BRUEL seront ouverts aux commerçants et industriels à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

**GOUTEZ**

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaudet

3, rue de la Préfecture

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 1<sup>er</sup> au 8 août 1896

**Naissances**

Roques Jeanne, rue du Bousquet, 14.

Escorbiac Marie, rue du Four St-Laurent.

Arnal Georges, avenue de l'Abattoir.

**Décès**

Arnal Alfred, 4 ans, à Cavanès.

De Roaldès Henri, conservateur des hypothèques, 51 ans, Bd Gambetta, 57.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 6 et 9 Août

De 8 h. à 9 h. 1/2

Allegro Militaire	Doring.
La Poupée de Nuremberg (Ouvert.)	Adam.
L'Eclair (Fantaisie)	Halévy.
Les Merveilleuses (Valse)	Audran.
Les Mousquetaires au Couvent (Fant.)	Warney.
Pour les Bambins (Polka)	Farbach.

Des quantités de malades ont déclaré qu'après avoir souffert pendant des années, ils ont été enfin guéris par des Pilules Suisse ! Ces pilules ont même prouvé leur efficacité dans des cas qui duraient depuis 10, 20 ans et plus.

**A LA BOULLE D'OR**



**H. FABRE**



10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉTABLISSEMENT

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

**LA VUE POUR TOUS**

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

**H. FABRE**

10, Rue de la Mairie, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

**VOLAILLES**

36 ans d'un succès toujours croissant !!! ont démontré l'efficacité absolue de la poudre carminative Picard Fabre ! dans toutes les maladies des volailles choléra des poules, crise du rouge des dindons, 2 fr. la boîte de poudre pour 300 poules dans toutes les pharmacies, vente en gros : P. GALLET, 29 bis, rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

**LA RÉUNION INDUSTRIELLE**

**AG contre l'INCENDIE**

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

L'EXTRAIT de VIANDE **LIEBIG** est INDISPENSABLE dans TOUTE BONNE CUISINE pour améliorer POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

**Cléteas**

CORDIAL indispensable le plus économique. Supérieur aux eaux de mélisse et de menthe. Goût exquis. Préviend et guérit Indigestions, Nausées, Aigreurs, Syncopes, Mal de mer. S'emploie pur sur du sucre.

Prix : 2 fr. le Flacon et 1 fr. 50 le Flacon pour cyclistes.

Fabrication CLÉMENT & C<sup>o</sup>, à Valence (Drôme).

A Cahors, chez M. J. Filhol, pharmacien.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites

stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> Juillet 1896)

De Paris à Toulouse

	17	5	21 (1)	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> classe	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> 10s.	10 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 50s.	11 15s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40 <sup>m</sup>	6 34 <sup>m</sup>	5 11 <sup>m</sup>	11 32	—
Gignac-Cressensac.....	départ. 6 50 <sup>mat.</sup>	7 1 <sup>soir.</sup>	5 20 <sup>mat.</sup>	1 10 <sup>soir.</sup>	7 <sup>h</sup> 6 <sup>soir.</sup>
SOULLAC.....	7 27	—	—	1 47	7 43
CAZOULÈS.....	7 47	7 37	5 50	2 7	8 3
Lamothe-Fénélon.....	départ. 7 54	7 38	6 »	2 12	8 18
Nozac.....	arrivée. 8 1	—	—	2 19	8 25
GOURDON.....	départ. 8 2	—	—	2 21	8 26
Saint-Clair.....	8 17	—	—	2 36	8 41
Dégagnac.....	8 27	—	—	2 46	8 51
Thédirac-Peyrilles.....	8 40	8 3	6 24	3 »	9 5
Saint-Denis-Catus.....	8 50	—	—	3 10	9 15
Espère.....	9 2	—	—	3 22	9 27
CAHORS.....	arrivée. 9 13	—	—	3 32	9 38
Sept-Ponts.....	départ. 9 24	—	—	3 44	9 49
Cieurac.....	9 33	—	—	3 53	9 58
Labenque.....	9 43	8 39	7 »	4 3	10 8 <sup>soir.</sup>
Caussade.....	Exp. 9 59	8 45	7 10	4 14	10 25 <sup>soir.</sup>
MONTAUBAN.....	départ. 10 9	—	—	4 25	11 31 <sup>mat.</sup>
TOULOUSE.....	arrivée. 10 23	—	—	4 40	7 54 <sup>mat.</sup>
	10 30	—	—	4 48	8 3
	11 3	9 23	7 47	5 23	8 40
	11 37	9 47	8 10	6 3	9 22
	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	6 20	—
	11 h. 39 midi 14 <sup>h</sup>	10 39s.	8 59 <sup>mat.</sup>	7 43 <sup>soir.</sup>	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3<sup>e</sup> cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 43 <sup>soir.</sup>	3 15 <sup>soir.</sup>	8 <sup>h</sup> »	—	9 <sup>h</sup> 40 <sup>mat.</sup>	6 <sup>h</sup> mat.
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7 <sup>mat.</sup>
Caussade.....	départ. 3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30 <sup>mat.</sup>
Labenque.....	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Cieurac.....	—	5 53	—	—	11 33	8 50
Sept-Ponts.....	—	6 2	—	—	11 33	8 59
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 22	9 51	—	11 33	9 11
Espère.....	départ. 4 48	6 38	9 57	6 14 <sup>mat.</sup>	11 33	9 19
Saint-Denis-Catus.....	—	6 52	—	6 14	11 33	9 29
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 6	—	6 27	11 33	9 42
Dégagnac.....	—	7 19	—	6 42	11 33	9 55
Saint-Clair.....	—	7 28	—	6 51	11 33	10 8
GOURDON.....	5 30	7 38	—	7 »	11 33	10 17
Nozac.....	—	7 53	10 37	7 17	11 33	10 26
Lamothe-Fénélon.....	—	8 2	—	7 26	11 33	10 40
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 11	8 23	—	7 36	11 33	10 58
SOULLAC.....	départ. 8 24	8 24	—	7 48	11 33	11 10
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 5 51	8 31	10 58	7 57	11 33	11 11
BRIVE.....	départ. 5 55	8 36	10 59	8 4	11 33	11 18
PARIS.....	arrivée. 6 31	9 40s.	11 35	9 11 <sup>m.</sup>	11 33	11 22
	7 »	—	11 44	—	11 33	11 51
	4 37 <sup>mat.</sup>	—	8 40 <sup>m.</sup>	—	11 33	12 23

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 29	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30
Mercuès.....	6 43	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 47	»	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzech.....	7 »	1 22	7 2
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arrêt Prayssac	7 16	»	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 34 <sup>m</sup>
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51 <sup>m</sup>

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s.	11 <sup>h</sup> »	7 <sup>h</sup> 38
BORDEAUX.....	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29 <sup>m</sup>	3 1	9 10
Fumel.....	8 33 <sup>m</sup>	3 7	9 16
Soturac-Touzac	8 45 <sup>m</sup>	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arrêt Prayssac	9 6	3 47	9 47
Castelfranc.....	9 12	3 54	9 53
Luzech.....	9 22	4 4	10 3
Parnac.....	9 31	4 14	10 11
Arrêt Douelle	9 36	4 19	10 16
Mercuès.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 37	1 <sup>h</sup> 27	5 <sup>h</sup> 23
Cabessut, halte	7 46	1 36	5 32
Arcambal.....	7 57	1 47	5 42
Vers.....	8 6	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 15	2 4	5 57
Conduché.....	8 28	2 17	6 9
St-Girg, halte.	8 35	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	6 24
Calvignac, hal.	8 53	2 41	6 31
Cajarc.....	9 7	2 55	6 44
Monbrun, hal.	9 18	3 6	6 54
Toirac.....	9 28	3 16	7 5
Lamadeleine.	9 41	3 29	7 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 45	11 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 19
Lamadeleine.	7 55	11 22	5 31
Toirac.....	8 6	11 34	5 43
Monbrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Girg, halte.	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	12 51	7 2
Arcambal.....	9 30	1 00	7 41
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 32
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

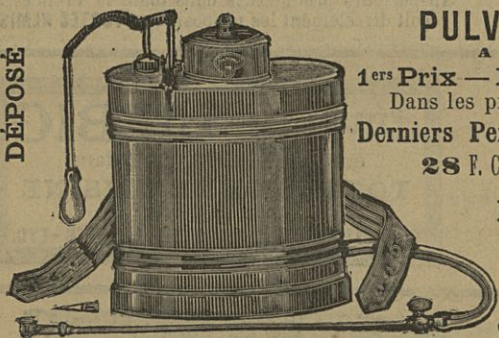
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISSANCE de l'homme,

stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER,